

317063



SAS à capital variable
au capital minimum de 475 €,
siège social : 54 Cours des Ecoles,
17740 Sainte-Marie-de-Ré
842 718 975 RCS de La Rochelle

L'AGO du 08/10/2020 a approuvé les
comptes de liquidation, donné quitus au
liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé
de son mandat, et constaté la clôture des
opérations de liquidation à compter du
même jour.

Les comptes de clôture seront déposés
au greffe du tribunal de commerce de La
Rochelle.

Radiation au RCS de La Rochelle

317014

DISSOLUTION

SAS LE MEYER au capital de 1 000
Euros Siège social : 260 Rue des Giron-
nelles SAINT GEORGES D'OLERON (17)
RCS LA ROCHELLE 879 286 235

Aux termes de l'assemblée générale du
30/06/20 à 10 heures, les associés ont dé-
cidé la dissolution anticipée de la société
à compter de ce jour et ont nommé liqui-
dateur **Mr LE MEYER** Benoît demeurant
2 rue des Roses Choupeau à ST JEAN
DE LIVERSAY (17). Le siège de liquida-
tion fixe 260 Rue des Gironnelles à ST
GEORGES D'OLERON (17). Le dépôt des
actes et pièces relatifs à la liquidation sera
effectuée au Greffe du Tribunal de Com-
merce de LA ROCHELLE. Modifications
au RCS de LA ROCHELLE.

RÉGIMES MATRIMONIAUX

817068

Office notarial
de **Me Damien DORÉ**
9 PLACE BRASSAUD
17320 MARENNES

CHANGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Me Damien DO-
RE**, Notaire associé de la SELARL DORÉ
& DOËRE NOTAIRES, « titulaire d'un office
notarial à MARENNES (17), 9 place Bras-
saud CRPCEN 17035 », le 30 octobre
2020 a été conclu le changement de ré-
gime matrimonial portant adoption de ré-
gime matrimonial universel entre : **Mr Jean-
Pierre** Fernand Maurice **ALLEAUME**, re-
traité, et **Mme Danièle** Gabrielle **SUZANNE**
CRINON, retraitée, son épouse, demeu-
rant à MARENNES (17) 4 rue Alléon
d'Aquitaine.

Mr est né à ORLEANS (45) le 9 sep-
tembre 1950.

Mme est née à ORLEANS (45) le 13
décembre 1947.

Mariés à la mairie de SARAN (45) le 25
juillet 1970 sous le régime légal de la com-
munauté d'acquêts.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'ob-
jet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce
changement, s'il y a lieu, seront reçues
dans les trois mois de la présente inser-
tion, en l'office notarial où domicile a été
élu à cet effet.

Pour insertion-Le notaire.

VENTES

1017005

SCP d'Avocats **ROUDET BOISSEAU**
LEROY DEVAINE BOURDEAU MOLE
87, avenue Gambetta à SAINTES
tél: 05.16.10.60.01
www.rb-avocats.com

VENTE AUX ENCHÈRES
PUBLIQUES (UN SEUL LOT)

Palais de Justice de SAINTES, Square
Foch
le Vendredi 11 DECEMBRE 2020 à
9h30

Sur la Commune de BORDS (17430)
20 route de Saint-Savien lieu-dit « Les
chaînes »

- un ensemble immobilier comprenant :
- une maison d'habitation ravagée par
un incendie,
- un appartement éparqué par l'incen-
die mais pas par les intempéries et les
dégradations de squatters.

- dépendances

Piscine et terrain.

Le tout cadastré section ZS n°375, pour
16a 95ca.

(Libre et D.P.E. Vierge: consommations
non exploitables)

SUR LA MISE À PRIX DE : 20.000,00€
avec possibilité de baisse de moitié, à
défaut d'enchère sur la première mise à
prix proposée.

outre les charges clauses et conditions
prévues au cahier des conditions de vente
déposé par la SCP ROUDETBOISSEAU-
LEROY-DEVAINE-BOURDEAU-MOLE au
greffe du Tribunal Judiciaire de SAINTES
(ref:20/00027), ou il pourra y être consulté
par toute personne intéressée. Les en-
chères devront être exclusivement portées
par un avocat inscrit au barreau du Tribu-
nal de SAINTES.

Visite prévue par un membre de la SE-
LARI MORIN-RENNARD (ST JEAN D'Y) sur
les lieux.

Le Mercredi 18 Novembre 2020 à
10h00

INSTITUTIONNELS

1517010

COMMUNIQUE

PREFECTURE de la CHARENTE-MARITIME

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral du 22 octobre 2020, la société Ferme Eolième de Saint-Jean
de Liversay (171770),
Jean de Liversay (171770),
Cet arrêté peut être consulté en mairie de Saint-Jean de Liversay ou à la préfecture
de la Charente – Maritime à La Rochelle, bureau de l'environnement ainsi que sur le
site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime.

ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE
TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLU-H)

Par arrêté du 28 Septembre 2020, Monsieur Jean-Pierre SEVNAV, Président de la
Communauté de Communes Aunis Atlantique a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur
le projet du PLU-H de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.
La mise en œuvre de mesures barrières figureront dans un protocole détaillé d'accueil du
public (respect des règles sanitaires en matière de distanciation sociale, port du masque
obligatoire, stylo personnel).

OBJET ET DUREE DE L'ENQUETE

Le PLU-H traitant de l'échelle du territoire le projet global d'aménagement et d'urbanisme et
fixe les règles d'utilisation des sols. Il comprend le rapport de présentation (avec évaluation
environnementale), le PAD, les règlements écrit et graphique, les Orientations d'Aménagement
et de Programmation et de l'Autorité Environnementale (dont un tableau des réponses à ces
avis) ainsi que les pièces administratives.
L'enquête publique se déroulera sur 35 jours consécutifs soit du **Lundi 2 novembre 2020**
9h00 au Vendredi 4 décembre 2020 17h00

COMMISSION D'ENQUETE

La commission d'enquête, désignée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif
de Poitiers, est composée de Monsieur Jacques BOISSIERE, Président de la commission
d'enquête et Madame Elisabeth BALMAS et Monsieur Dominique BERTIN, membres titulaires.
CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable par le public :

- sur document papier, au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique - 113
route de la Rochelle - 17230 MARAIS ainsi que dans toutes les mairies du territoire aux jours
et heures habituels d'ouverture.

- par voie numérique sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2140> ou sur
un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de Communes Aunis
Atlantique aux jours et horaires habituels d'ouverture.

La Commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à
la disposition du public au siège de l'enquête et dans les communes membres aux jours et
heures indiquées dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	DATES	HORAIRE	LIEU DES PERMANENCES
SIÈGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE – CCOC Aunis Atlantique	Lundi 2 novembre Vendredi 4 décembre	9h - 12h 14h - 17h	Siège CCOC Aunis Atlantique - 113 route de La Rochelle - MARAIS
Andilly les Marais	Lundi 2 novembre Vendredi 27 novembre	14h - 17h 9h - 12h	Mairie
Angliers	Mardi 10 novembre	14h - 17h	Salle polyvalente L. Tubert - Place St Pierre
Benon	Mardi 3 novembre	14h - 17h	Mairie
Charon	Lundi 16 novembre Mercredi 25 novembre	9h - 12h 9h - 12h	Mairie – Salle Basse
Courçon d'Aunis	Mercredi 4 novembre Vendredi 20 novembre Mercredi 2 décembre	9h - 12h 9h - 12h 9h - 12h	Salle des associations Place de la Mairie
Cram-Chaban	Mardi 10 novembre	9h - 12h	Salle des fêtes - 7 bis Grand'Rue
Ferrières	Vendredi 6 novembre Jeudi 3 décembre	9h - 12h 9h - 12h	Mairie
La Grèze Sur Mignon	Jeudi 12 novembre	9h - 12h	Mairie
La Laigne	Vendredi 13 novembre	9h - 12h	Mairie
La Ronde	Mercredi 4 novembre	9h - 12h	Mairie
Le Gué d'Allié	Mardi 17 novembre	9h - 12h	Mairie
Longèves	Jeudi 19 novembre	9h - 12h	Mairie
Maïans	Lundi 2 novembre Lundi 16 novembre Jeudi 3 décembre	14h - 17h 14h - 17h 9h - 12h	Mairie
Naillet d'Aunis	Mardi 24 novembre	9h - 12h	Mairie
Saint-Ouen d'Aunis	Jeudi 5 novembre Jeudi 26 novembre	9h - 12h 14h - 17h	Mairie
Saint-Jean de Liversay	Jeudi 5 novembre Mardi 1 ^{er} décembre	9h - 12h 9h - 12h	Mairie
Saint-Cyr du Doré	Mercredi 18 novembre	9h - 12h	Mairie
Saint-Sauveur d'Aunis	Jeudi 5 novembre Mercredi 2 décembre	9h - 12h 9h - 12h	Centre Rencontre – Salle des Vignes – 4 rue du 8 mai 1945
Taugon	Jeudi 19 novembre	9h - 12h	Salle des fêtes, rue des Hérons
Villedoux	Vendredi 13 novembre Lundi 23 novembre	14h - 17h 9h - 12h	Salle annexe, 4 rue de la Mairie

DEPOT DES OBSERVATIONS – PROPOSITIONS – CONTRE-PROPOSITIONS

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/2140>

Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2140@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courrier électronique seront publiées dans le registre dématérialisé
et consultables à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2140>

Par courrier postal au siège de l'enquête à l'attention de M. le Président de la commission
d'enquête publique PLU-H, Communauté de Communes Aunis Atlantique, 113 route de La
Rochelle, CS10042, 17290 MARAIS

Sur l'un des 21 registres d'enquête établis sur feuilles non mobiles, côtés et paraphés
mis à disposition du public soit au siège de la Communauté de Communes soit dans les
mairies du territoire et ce aux jours et heures habituels d'ouverture et lors des permanences
du Commissaire Enquêteur.

CLÔTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Après la clôture de l'enquête, la commission d'enquête rencontrera, dans un délai de 8 jours,
la Communauté de Communes et lui communiquera les observations écrites et orales dans
un procès-verbal de synthèse. La Communauté de Communes disposera d'un délai de 15
jours pour produire ses observations. La commission d'enquête rendra son rapport et ses
conclusions motivées à M. le Président dans un délai de 30 jours à compter de la fin de
l'enquête, accompagnés des registres et des pièces annexes.

La Commission pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège
de la Communauté de Communes ainsi que dans toutes les mairies, aux jours et heures
habituels de la Communauté de Communes.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU-H, éventuellement modifié pour tenir compte
des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions
de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès Mme ANTHONNE, responsable
du service Aménagement, au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

ANNONCES LÉGALES

1817041



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE ANGOULINS-SUR-MER

Elaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Il sera procédé du Mardi 24 novembre 2020 au mercredi 23 décembre 2020 inclus,
soit durant 30 jours à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de
Prévention des Risques Naturels (PPRN) sur la commune de ANGOULINS-SUR-
MER, dans les formes prescrites par les articles R 123-3 et suivants du Code de
l'environnement.

Ce plan, porté par les services de l'Etat représentés par la Direction Départementale
des Territoires et de la Mer, vise à délimiter les zones soumises aux aléas érosion
cotière et submersion marine, et en évaluer les risques potentiels. Par ailleurs, ce
plan constitue un document de planification qui tend à maîtriser l'urbanisation en
vue de limiter les dommages aux personnes, aux biens et aux activités et réduire leur
exposition aux risques (réduction de la vulnérabilité).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à
l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Risques, Sécurité et
Littoral Unité Prévention des Risques - 89 Avenue des Cordeliers CS 80 000 17018
LA ROCHELLE Cedex 01, Tél : 05-16-49-61-100

Durant toute l'enquête, le dossier contenant notamment une note de présentation,
une note méthodologique, des documents graphiques dont la carte réglementaire
et un règlement associé, sera déposée à la mairie de ANGOULINS-SUR-MER ou il
pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit les
lundi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, les mardi et jeudi de 8h45 à
12h30 et le mercredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 (période scolaire et 17h00
période de vacances).

Dans ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet
effet ou adressées par écrit en mairie de ANGOULINS-SUR-MER Avenue du Com-
mandant Lissack 17690 ANGOULINS-SUR-MER à l'attention du Président de la com-
mission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations pourront également être consignées sur un registre d'enquête
dématérialisé auprès de la société LEGALCOM :
<https://www.registredemat.fr/pprn-angoulins>

Sur le site internet : <https://www.registredemat.fr/pprn-angoulins>

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat
en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique publications, sous
rubrique consultations du public).

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la
préfecture, 38 rue Fleaurmur 17 000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours
et heures habituels d'ouverture au public. Les observations pourront être adressées
par message électronique à l'adresse suivante : prelevi-pre17@charente-maritime.gouv.fr

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Poitiers
comme suit :

Membres : Monsieur Bernard ALEXANDRE, Officier en retraite.

Monsieur Dominique LEBRETION, Retraité de l'Armée de l'Air (Officier)

Mme Delphine JACHET, Chargée de projets aménagement, urbanisme, dévelop-
pement durable et local

La commission d'enquête se tiendra, à la disposition du public, à la mairie de AN-
GOULINS-SUR-MER, les :

Mardi 24 novembre 2020 de 09h00 à 12h00

Vendredi 4 décembre 2020 de 09h00 à 12h00

Jeudi 10 décembre 2020 de 09h00 à 12h00

Lundi 14 décembre 2020 de 14h00 à 17h00

Lundi 21 décembre 2020 de 09h00 à 12h00

Mercredi 23 décembre 2020 de 14h00 à 17h00

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être
observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations ou
lors des permanences avec le commissaire enquêteur.

Elle remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture
de l'enquête, sous réserve de la facilité de demande motivée de report de délai pré-
vue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclu-
sions motivées de la commission d'enquête en Préfecture à la Direction Départe-
mentale des Territoires et de la Mer, en mairie de ANGOULINS-SUR-MER ainsi que
sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime pendant un an à
compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Plan de Prévention des Risques
Naturels (PPRN) de la commune de ANGOULINS-SUR-MER, éventuellement modifié,
est approuvé par arrêté préfectoral.

Attention !

En raison du mercredi 11 novembre
le bouclage des légales

pour la parution du
JEUDI 12 NOVEMBRE

sera avancé d'une journée
(au mardi 10 novembre à 10h)

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION



7 rue Paul-Bert - BP 57 - 17700 SURGERES
Tél. 05 16 19 43 05 - Fax. 05 16 19 43 09
mail : redaction@hebdo17.com

Journal hebdomadaire d'informations régionales édité par SARL L'Aunisienne de Presse
Siège social : 29, avenue du Général Lederc 17400 Saint-Jean-d'Angély

Directeur de la publication : Vincent David

Directrice générale : Valérie Bourbotte Del Piero

Rédactrice en chef adjointe : Carine Fernandez

Journalistes : Amaury Legrand, Clément Vidal

Employé de presse : Marie-Bénédicte Roy

Employé de fabrication : Émilien Dupert

Attachée commerciale : Christine Taveme



Impression : Charente Libre, 21 N° 3 16340 Libe-d'Espagnac



Ce journal a été imprimé sur du papier produit en France, Espagne à plus de 60% de fibres recyclées, certifié PEFC
100% - FCBA-18-07/05. Emission de GES : 73 g CO2 eq par exemplaire (données 2016).